

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 3 OCTOBRE 2024

Délibération n°2024.10.145 B

Parc d'activités Euratlantique (Fléac) : vente d'un terrain à la société A3P

LE TROIS OCTOBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 16h30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 27 septembre 2024

Secrétaire de séance: Jean REVEREAULT

Membres en exercice: **26**
Nombre de présents: **21**
Nombre de pouvoirs: **3**
Nombre d'excusés: **2**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Vincent YOU, Hassane ZIAT,

Ont donné pouvoir :

Francis LAURENT à Thierry HUREAU, Dominique PEREZ à Michel GERMANEAU, Michaël LAVILLE à Eric BIOJOUT,

Excusé(s):

Gérard DEZIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241003-2024_10_145B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2024

Publication : 07/10/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2024

**DELIBERATION
N°2024.10.145 B**

Rapporteur : Gérard ROY

PARC D'ACTIVITES EURATLANTIC (FLEAC) : VENTE D'UN TERRAIN A LA SOCIETE A3P

Pilier : Un territoire qui crée des emplois

Ambitions : Une économie solide, innovante, attractive et qui se développe durablement

Enjeux : Mettre en place une politique sur le foncier/immobilier économique disponible pour faciliter le développement et l'implantation d'entreprises

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17

Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 8 : Promouvoir une croissance durable, le plein emploi et un travail décent pour tous

Créée en 2017 et installée à Fléac, la société A3P (Atelier de Production de Pièces en Plastique) fabrique des accessoires en matière plastique exclusivement dans le domaine de la construction et assure la livraison de ses produits dans la France entière et les DOM-TOM.

Elle emploie à ce jour 4 salariés en CDI et a généré un chiffre d'affaires de 1, 09 M€ en 2022.

Dans le cadre de son projet de développement, la société A3P projette de construire un bâtiment d'environ 1 500 m² avec une zone de production pour les 5 machines de moulage (de respectivement 380 tonnes, 360 tonnes, 2 de 320 tonnes, 200 tonnes et 1 de 50 tonnes), une zone de stockage des pièces plastiques et des bureaux.

Trois créations d'emplois sont envisagées, dont deux en production et un en administratif.

Après instruction du dossier, GrandAngoulême a proposé à la société A3P le lot n°4b de 3 748 m² environ, situé sur la 3^{ème} tranche du Parc d'Activités EURATLANTIC sur la commune de Fléac.

Par un courrier d'engagement du 4 juin dernier, la société A3P a confirmé son intérêt à acquérir le lot n°4b au prix de 123 684,00 € HT, soit 33 € HT/m².

Vu l'avis des Domaines du 24 juillet 2024,

Vu l'avis favorable de Madame le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241003-2024_10_145B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2024

Publication : 07/10/2024

Je vous propose :

D'APPROUVER la cession à la société A3P, ou à toute société portant le projet pour son compte, du lot n°4b situé sur la 3^{ème} tranche du Parc d'Activités EURATLANTIC, composé des parcelles ZC n°249, 256, 261, 270 et 273, d'une superficie totale de 3 748 m² environ sises sur la commune de Fléac, au prix de 123 651 € HT, soit 33 € HT/m², avec une TVA de 24 736,80 €, soit 148 420,80 € TTC, les frais associés à cette vente étant à la charge de l'acquéreur.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tous les actes à intervenir relatifs à cette cession.

D'INSCRIRE la recette à l'article 7015 au budget annexe Aménagement de zones.

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
--	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241003-2024_10_145B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2024
Publication : 07/10/2024

Direction Générale des Finances publiques

Le 24/07/2024

Direction départementale des Finances publiques de LA
CHARENTE-MARITIME

Pôle d'évaluation domaniale

24, avenue de Fétilly
17021 LA ROCHELLE CEDEX

Courriel : ddfip17.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur départemental des Finances
publiques de LA CHARENTE-MARITIME

à

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Olivier LE ROY

Courriel : olivier.leroy1@dgfip.finances.gouv.fr

Téléphone : 05 46 50 44 19 – 06 22 30 90 68

Monsieur le Président de Grand-Angoulême

Réf DS: 17412404 – PA Euratlantic – Tranche 3 - Fléac

Réf OSE : 2024-16138-30561

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

[La charte de l'évaluation du Domaine, élaborée avec l'Association des Maires de France, est disponible sur le site \[collectivites-locales.gouv.fr\]\(http://collectivites-locales.gouv.fr\)](#)



Nature du bien : Parcelle en nature terrain à bâtir en zone UX

Adresse du bien : Parc d'activité Euratlantic – 16730 FLÉAC

Valeur : 137 000 €, assortie d'une marge d'appréciation variable de 5 % à 20 %.
(des précisions sont apportées au paragraphe « détermination de la valeur »)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241003-2024_10_145B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2024

Publication : 07/10/2024

1 - CONSULTANT

Grand-Angoulême

affaire suivie par : Mme Mathilde BASSEREAU – Gestion du Patrimoine - 05 45 38 57 63

2 - DATES

de consultation :	18/04/2024
le cas échéant, du délai négocié avec le consultant pour émettre l'avis:	-
le cas échéant, de visite de l'immeuble :	26/06/2024
du dossier complet :	18/04/2022

3 - OPÉRATION IMMOBILIÈRE SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE

3.1. Nature de l'opération

Cession :	☒
Acquisition :	amiable ☐ par voie de préemption ☐ par voie d'expropriation ☐
Prise à bail :	☐
Autre opération :	

3.2. Nature de la saisine

Réglementaire :	☒
Facultative mais répondant aux conditions dérogatoires prévues en annexe 3 de l'instruction du 13 décembre 2016 ¹ :	☐
Autre évaluation facultative (décision du directeur, contexte local...)	☐

3.3. Projet et prix envisagé

La commune envisage de commercialiser 14 lots de la tranche n° 3 du Parc d'Activités EURATLANTIC (PA EURATLANTIC).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241003-2024_10_145B-DE

1 Voir également page 17 de la Charte de l'évaluation du Domaine

Réception par le préfet : 07/10/2024
Publication : 07/10/2024

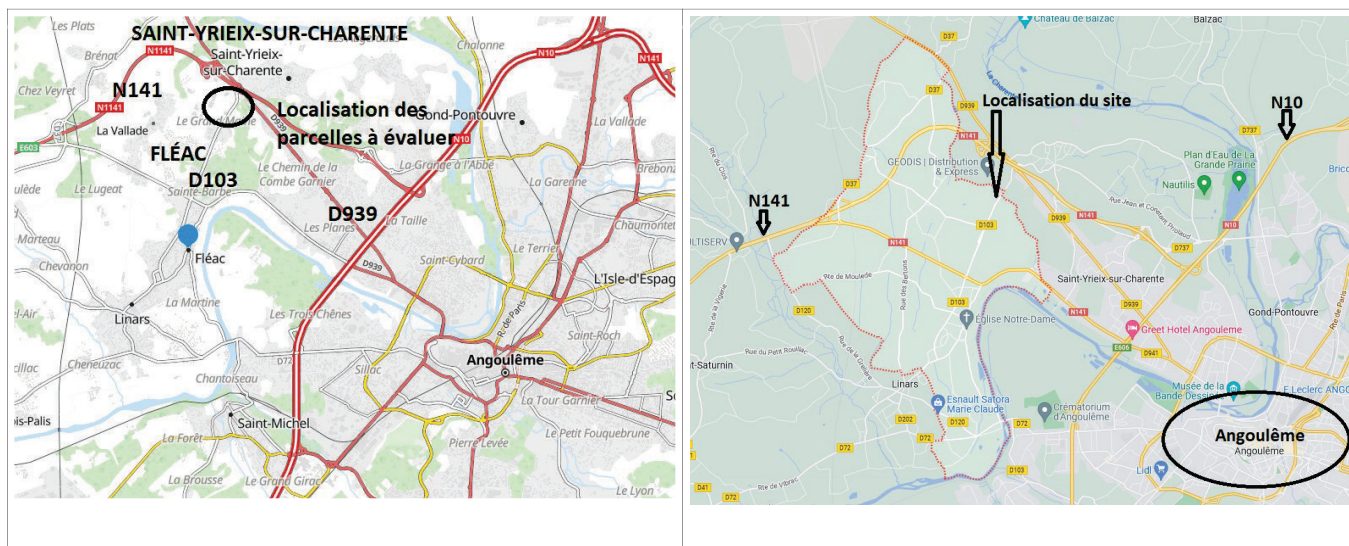
4 - DESCRIPTION DU BIEN

4.1. Situation générale

Fléac est une commune du département de la Charente située à 5 km à l'ouest d'Angoulême.

C'est une commune plutôt résidentielle de 3 818 habitants (2019) dont le centre-bourg est localisé au centre-est du territoire communal sur la rive gauche de la Charente dont il surplombe la vallée.

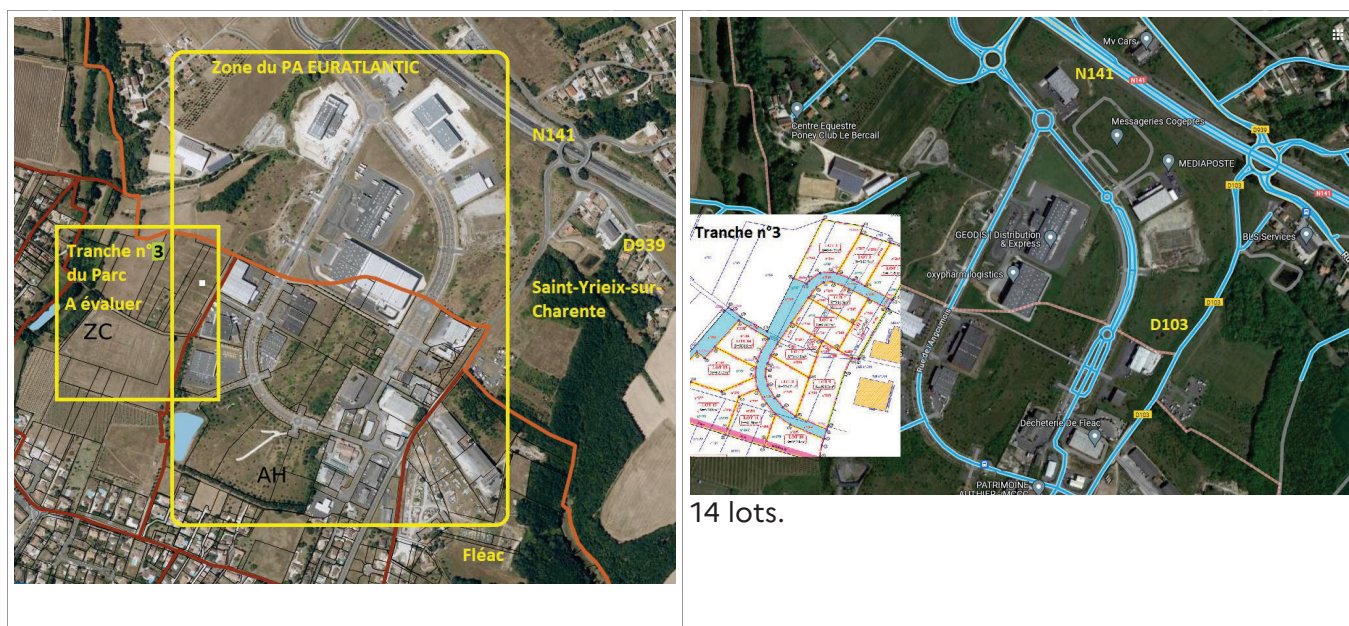
La commune est traversée de part en part selon un axe est-ouest, dans sa partie septentrionale, par la route nationale n° 141 (N141) qui relie la ville de Saintes à Celle d'Angoulême. La N141 permet un accès rapide à la N10, voie majeure de l'axe nord-sud entre Poitiers et Bordeaux.



4.2. Situation particulière - environnement - accessibilité - voirie et réseau

Le Parc d'Activité Euratlantique se situe à l'est du territoire communal à proximité de la N141.

Les parcelles de la tranche n° 3 doivent venir se greffer à l'ouest de la zone d'activité. Elles n'offrent pas une forte visibilité commerciale mais restent rapidement accessibles à partir des voies principales du parc.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241003-2024_10_145B-DE

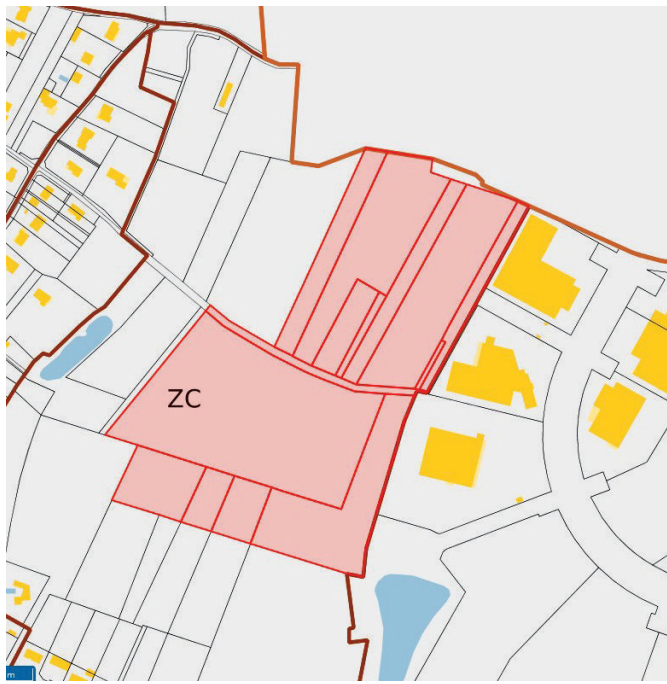
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2024

Publication : 07/10/2024

4.3. Références cadastrales

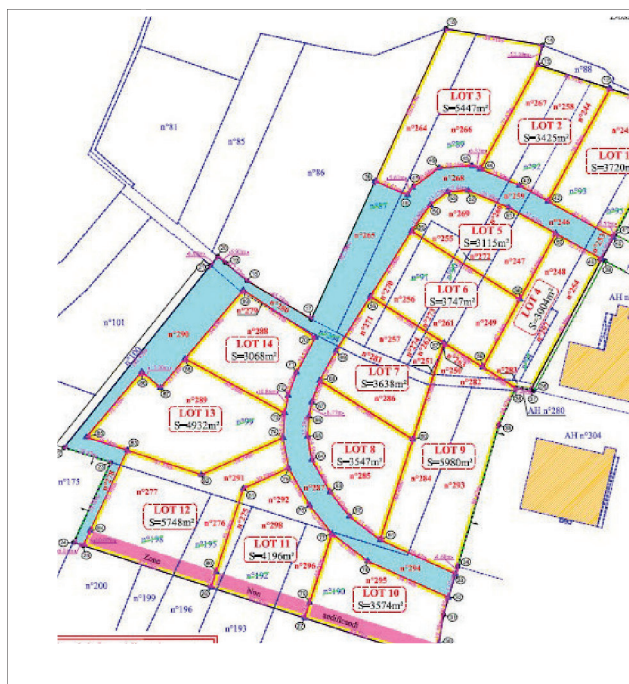
L'immeuble sous expertise figure au cadastre sous les références suivantes :

Commune - Adresse	Parcelles	Superficie	Nature réelle
Fléac Chiron de la Gounerie	Section ZC	Superficie	Parcelles sur lesquelles sont aménagés des lots viabilisés de terrain à bâtir (lots 1 à 14 et voirie secondaire)
	87	3720	
	89	8820	
	90	550	
	91	1920	
	92	2930	
	93	9280	
	94	200	
	95	1900	
	204	1735	
	99	22780	
	198	3399	
	195	1483	
	192	2026	
	190	8400	
TOTAL superficie 69 143 m²			
			

4.4. Descriptif

Les 14 parcelles accueillent 14 lots et la voirie secondaire. Tous les réseaux sont présents.





Lots	Superficie
1	3720
2	3425
3	5447
4	3004
5	3115
6	3747
7	3638
8	3547
9	5980
10	3574
11	4196
12	5748
13	4932
14	3068
Total des lots	57141
Voirie	11221
Superficie totale	68362

4.5. Surfaces du bâti

Sans objet.

5 – SITUATION JURIDIQUE

5.1. Propriété de l'immeuble

Les parcelles appartiennent à Grand-Angoulême suite à des acquisitions réalisées dans les années 2000, soit à l'amiable, soit par expropriation.

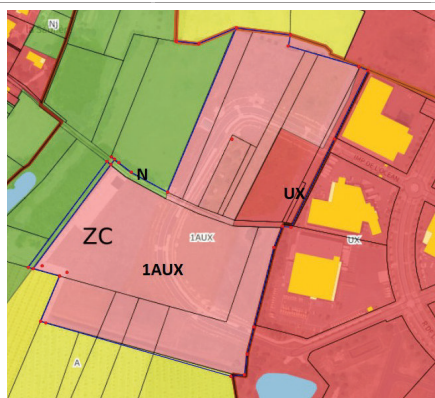
5.2. Conditions d'occupation

Estimé libre d'occupation.

6 - URBANISME

6.1. Règles actuelles

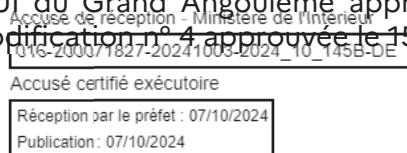
Les parcelles portent sur 3 zones, à savoir une zone 1AUX, une zone UX et une petite superficie en zone N du PLUI du Grand-Angoulême. La zone UX est une zone spécialisée c'est-à-dire qu'elle n'autorise que des destinations directement liées à sa vocation : le maintien et le développement des activités économiques. La zone 1AUX se définit comme une zone à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'activités économiques. La zone N est une zone naturelle



Section ZC	Zonage
87	1AUX
89	1AUX
90	1AUX
91	1AUX
92	1AUX
93	48 % en 1AUX et 52 % en UX
94	UX
95	UX
204	40 en 1AUX, 26 % en UX et 34 % en N
99	1AUX
198	1AUX
195	1AUX
192	1AUX
190	1AUX

6.2. Date de référence et règles applicables

PLUI du Grand-Angoulême approuvé le 05/12/2019 dont la dernière modification connue est la modification n° 4 approuvée le 15/02/2024.



7 - MÉTHODE(S) D'ÉVALUATION MISE(S) EN ŒUVRE

Il sera retenu la méthode par comparaison directe. Cette méthode consiste à déterminer la valeur d'un bien en le comparant à des ventes récentes de biens équivalents.

Cette valeur peut être nuancée en fonction de la pertinence des termes de comparaison retenus et des caractéristiques propres du bien à évaluer.

L'estimation portera sur une valeur globale de la superficie des 14 lots à partir d'une valeur au mètre carré.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241003-2024_10_145B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2024
Publication : 07/10/2024

8 - MÉTHODE COMPARATIVE

8.1. Études de marché

8.1.1. Sources internes à la DGFiP et critères de recherche – Termes de comparaison

Le choix des recherches s'est porté sur des terrains à bâtir de 5 000 à 30 000 m² compris dans une fourchette de prix de 6 à 30 €/m².



TC n°	Ref. Cadastre	Commune	Adresse	Date mutation	PLU	Surface terrain (m ²)	Prix total	Prix/m ²	Nature de bien (Nature2)
1	138//AM/78//410/407/408	FLEAC	SAINT BARBE	27/02/2018	1AUa	6007	90 105	15,00	Terrain à bâtir destiné à l'habitat. ÉCARTÉ
2	166//AD/79//	L'ISLE D'ESPAGNAC	LES FOUGERAS 8, rue Marie Marvingt	16/07/2018	UXa	11000	275 000	25,00	Terrain à bâtir vendu par Grand Angoulême à NEXIMMO 106 dans PARC D'activité tertiaire de Bel Air (lot 14). SDP 10 726 m ² . Terrain viabilisé
3	348//AW/37//	SAINT-SATURNIN	LES GRANDES VIGNES	28/03/2018		7859	115 000	14,63	Terrain à bâtir vendu par Lotisseurs à Sté Publique Locale Grand Angoulême Mobilité Aménagement. Destiné à la construction d'habitations individuelles. ÉCARTÉ
4	358//AB/442//443	SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE	LE COTEAU FOUILLOUX	14/11/2019	1AUX devenu UX depuis	19426	291 390	15,00	Terrain à bâtir en ZAC vendu par Grand Angoulême Lotissement Lots 22 et 23 du Parc EURATLANTIC. Desservi par les réseaux
5	358//AB/452//	SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE	LE COTEAU FOUILLOUX	12/12/2019	1AUX devenu UX depuis	10525	157 875	15,00	Terrain à bâtir en ZAC vendu par Grand Angoulême Lotissement Lot 30 Parc EURATLANTIC Desservi par les réseaux
6	358//AB/446//447	SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE	LE COTEAU FOUILLOUX	19/12/2019	1AUX devenu UX depuis	21721	290 000	13,36	Terrain à bâtir en ZAC vendu par Grand Angoulême Lotissement Parc EURATLANTIC Desservi par les réseaux
7	368//A/1585//1588	SERS	JEAN DE SERS	04/06/2020	UD	5044	50 000	9,91	Terrain à bâtir en zone Udb extension urbaine boisée – ÉCARTÉ
8	374//AN/488//	SOYAUX	LA MAISON ROUGE	18/11/2020	UX	21400	410 000	19,16	Terrain à bâtir non desservi par les réseaux
9	206//B/1819//818	MANSLE	CHAMPS BOUYIERS	27/12/2019	UX	9817	58 902	6,00	Terrain à bâtir en lotissement ZA les Champs Bouyiers, lot n° 3 et 4
10	353//ZD/90//	MOULINS-SUR-TARDOIRE	LES BRANDES	15/02/2018		7830	47 000	6,00	Terrain à bâtir vendu par particulier à particulier. ÉCARTÉ

15,58 Moyenne

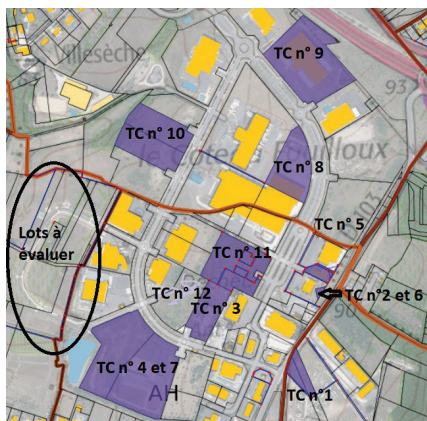
14,87 Moyenne des TC viabilisés

Sur les communes composant le Grand-Angoulême, le prix de vente des terrains situés en zone UX est de 15,68 €/m². On note une forte disparité du prix/m² entre les zones d'activités.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2024
Publication : 07/10/2024

8.1.2. Autres sources externes à la DGFIP – Géofoncier – Recherche des ventes de terrains sur la ZA Euratlantic



Biens non bâtis – valeur vénale									
N	date mutation	commune adresse	cadastre	surface terrain / SdP	urbainisme	Prix HT	Prix/m² HT	Observations	
1	21/12/2021	Le grand Maine	AN 442 et 444	3 004 m²	UX	45 000 €	14,98 €	Une partie de ces parcelles est située en ER (ER N)B20 / aménagement d'un rond-point par le Département). Vente entre particuliers	
2	26/10/2021	Chiron de la Gounerie	AH 424	292 m²	UX	4 380 €	15,00 €	Parcelle évaluée en 2021 à 7,50 €/m² en raison de la configuration, de la faible superficie et de la position en fond de parcelle. Vendue par GA à SCI	
3	17/06/2021	Les Voutes	AH n° 300	7 017 m²	UX	105 255 €	15,00 €	Vendu par GA à SCI	
4	28/12/2020	Les Voutes	AH 302 et 303	33 641 m²	UX	504 615 €	15,00 €	Vendu par GA à SCI – lots 4 et 5 du lotissement dénommé parc d'activités EURATLANTIC	
5	08/04/2020	PA Fléac – Chiron de la Gounerie	AH 406, 407, 409, 410	1 554 m²	UX	23 310 €	15,00 €	Vendu par Sci à SCI Lot 14 du lotissement dénommé parc d'activités EURATLANTIC	
6	10/03/2020	Chiron de la Gounerie	AH 409, 410, 411	292 m²	UX	4 380 €	15,00 €	Même bien que le TC n° 2 – Vendu par GA à SCI, vente après division du lot 18 du lotissement dénommé parc d'activités EURATLANTIC à usage desserte les lots, bassin d'infiltration, Etc	
7	28/01/2020	Les voutes	AH 302 et 303	33 641 m²	UX	504 615 €	15,00 €	Même bien que le terme n° 4 après division	
8	12/12/2019	Le Coteau – St Fouilloux Yrieix	AB 452	10 525 m²	UX	157 875 €	15,00 €	Vendu par GA à SCI	
9	19/12/2019	Le Coteau – St Fouilloux Yrieix	AB 446 et 447	21 721 m²	UX	290 000 €	13,36 €	Vendu par GA à SC. En zone 1AUX au moment de la vente sans accès à la voie publique selon l'acte de vente. Par la suite, le 17/09/2020, ce bien a fait l'objet d'un BAC de 30 ans pour des locaux de stockage de 5000 m². Loyer annuel de 45000 €.	
10	27/09/2022	Le Coteau – St Fouilloux Yrieix	AB n° 440 et 439	15 809 m²	UX	395 225 €	25 €	Vendu par GA à SAS AEVA – lot n° 19 et 20 du Parc d'activités EURATLANTIC tranche n° 2	
11	09/01/2023	Les Voûtes – Chiron de la Gounerie	AH n° 311 et 327	13 078 m²	UX	326 390 €	25 €	Vendu par GA à SCI Lot n° 13 et une partie du lot 18 du Parc d'activités EURATLANTIC	
12	14/12/2023	11 rue de l'Angoumois	AH n° 428	9 128 m²	UX	228 200 €	25 €	Vendu par GA à Département 16. Ce bien avait été évalué avant division le 26/20/2022 à 15 €/m².	
							moyenne	17,36 €	
							dominante	15,00	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016 200071827 00241003 2024 10 1458 DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2024

Publication : 07/10/2024

Le prix de vente moyen des terrains situés sur la ZA Euratlantic est de 17,36 €/m² entre 2019 et 2023

8.2. Analyse et arbitrage du service – Termes de référence et valeur retenue

L'étude des prix de ventes des parcelles situées en zone UX relève de fortes disparités de prix selon les zones d'activités concernées.

En revanche, l'étude sur la ZA Euratlantic à Fléac et à Saint-Yrieix-sur-Charente affiche une dominante à 15 €/m². S'agissant d'un marché captif obéissant à une logique de commercialisation, il en résulte une absence de variation des prix entre 2019 et 2021.

Dans le cadre d'une approche par comparaison, la seule moyenne des ventes entre 2019 et 2021 sur le PA Euratlantic ne peut révéler une évolution de ce marché immobilier. Cela conduirait à reconduire systématiquement les prix de vente antérieures sans tenir compte de l'inflation naturelle du marché.

En revanche, on note que les ventes les plus récentes (3 ventes dont une en 2022 et 2 en 2023) affiche un prix de vente moyen de 25 €/m² qui traduit une tendance à la hausse du prix des lots sur le secteur.

Cependant, un panel de 3 ventes ne suffit pas pour définir une valeur de marché. Aussi, il proposait de modérer cette augmentation en faisant la moyenne de la moyenne des ventes de 2019 à 2021 et de celle des ventes plus récentes, soit 20 €/m² $(15 \text{ €/m}^2 + 25 \text{ €/m}^2)/2$.

On note également que les lots à commercialiser sont d'une superficie plus modeste que celle des termes de comparaison. Ce point justifie une augmentation de la valeur comparativement aux prix constatés sur la période 2019-2021.

La valeur vénale de 20 €/m² sera assortie d'une large marge d'appréciation qui variera entre 5 et 20 % selon la situation du lot au sein de la tranche n°3.

Détail du calcul de la valeur vénale : $20 \text{ €/m}^2 \times 68\,362 \text{ m}^2 = 1\,367\,240 \text{ €}$ arrondie à **137 000 €**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241003-2024_10_145B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2024
Publication : 07/10/2024

9 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE - MARGE D'APPRÉCIATION

L'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur, éventuellement assortie d'une marge d'appréciation, et non d'un prix. Le prix est un montant sur lequel s'accordent deux parties ou qui résulte d'une mise en concurrence, alors que la valeur n'est qu'une probabilité de prix.

La valeur vénale du bien est arbitrée à **137 000 € ou 20 €/m²**.

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation qui varie entre 5 % et 20 % portant la valeur minimale de vente sans justification particulière à 16 €.

La marge d'appréciation reflète le degré de précision de l'évaluation réalisée (plus elle est faible et plus le degré de précision est important). De fait, elle est distincte du pouvoir de négociation du consultant. **Cette marge vise, également, à nuancer les plus ou moins-values de chaque lot.**

Le consultant peut toujours, bien entendu, vendre à un prix plus élevé sans nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale.

Par ailleurs, sous réserve de respecter les principes établis par la jurisprudence, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ont la possibilité de s'affranchir de cette valeur par une délibération ou une décision pour vendre à un prix plus bas ou acquérir à un prix plus élevé.

10 - DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable pour une durée de 18 mois.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'accord* des parties sur la chose et le prix (article 1583 du Code Civil) n'intervenait pas ou si l'opération n'était pas réalisée dans ce délai.

**pour les collectivités territoriales et leurs groupements, la décision du conseil municipal ou communautaire de permettre l'opération équivaut à la réalisation juridique de celle-ci, dans la mesure où l'accord sur le prix et la chose est créateur de droits, même si sa réalisation effective intervient ultérieurement.*

En revanche, si cet accord intervient durant la durée de validité de l'avis, même en cas de signature de l'acte authentique chez le notaire après celle-ci, il est inutile de demander une prorogation du présent avis.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait également nécessaire si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer au cours de la période de validité du présent avis.

Aucun avis rectificatif ne peut, en effet, être délivré par l'administration pour prendre en compte une modification de ces dernières.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241003-2024_10_145B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2024
Publication : 07/10/2024

11 - OBSERVATIONS

L'évaluation est réalisée sur la base des éléments communiqués par le consultant et en possession du service à la date du présent avis.

Les inexactitudes ou insuffisances éventuelles des renseignements fournis au pôle d'évaluation domaniale sont susceptibles d'avoir un fort impact sur le montant de l'évaluation réalisée, qui ne peut alors être reproché au service par le consultant.

Il n'est pas tenu compte des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

12 - COMMUNICATION DU PRÉSENT AVIS À DES TIERS ET RESPECT DES RÈGLES DU SECRET PROFESSIONNEL

Les avis du Domaine sont communicables aux tiers dans le respect des règles relatives à l'accès aux documents administratifs (loi du 17 juillet 1978) sous réserve du respect du secret des affaires et des règles régissant la protection des données personnelles.

Certaines des informations fondant la présente évaluation sont couvertes par le secret professionnel.

Ainsi, en cas de demande régulière de communication du présent avis formulée par un tiers ou bien de souhait de votre part de communication de celui-ci auprès du public, il vous appartient d'occulter préalablement les données concernées.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
et par délégation,
L'évaluateur,



Olivier LE ROY
Inspecteur des Finances Publiques

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

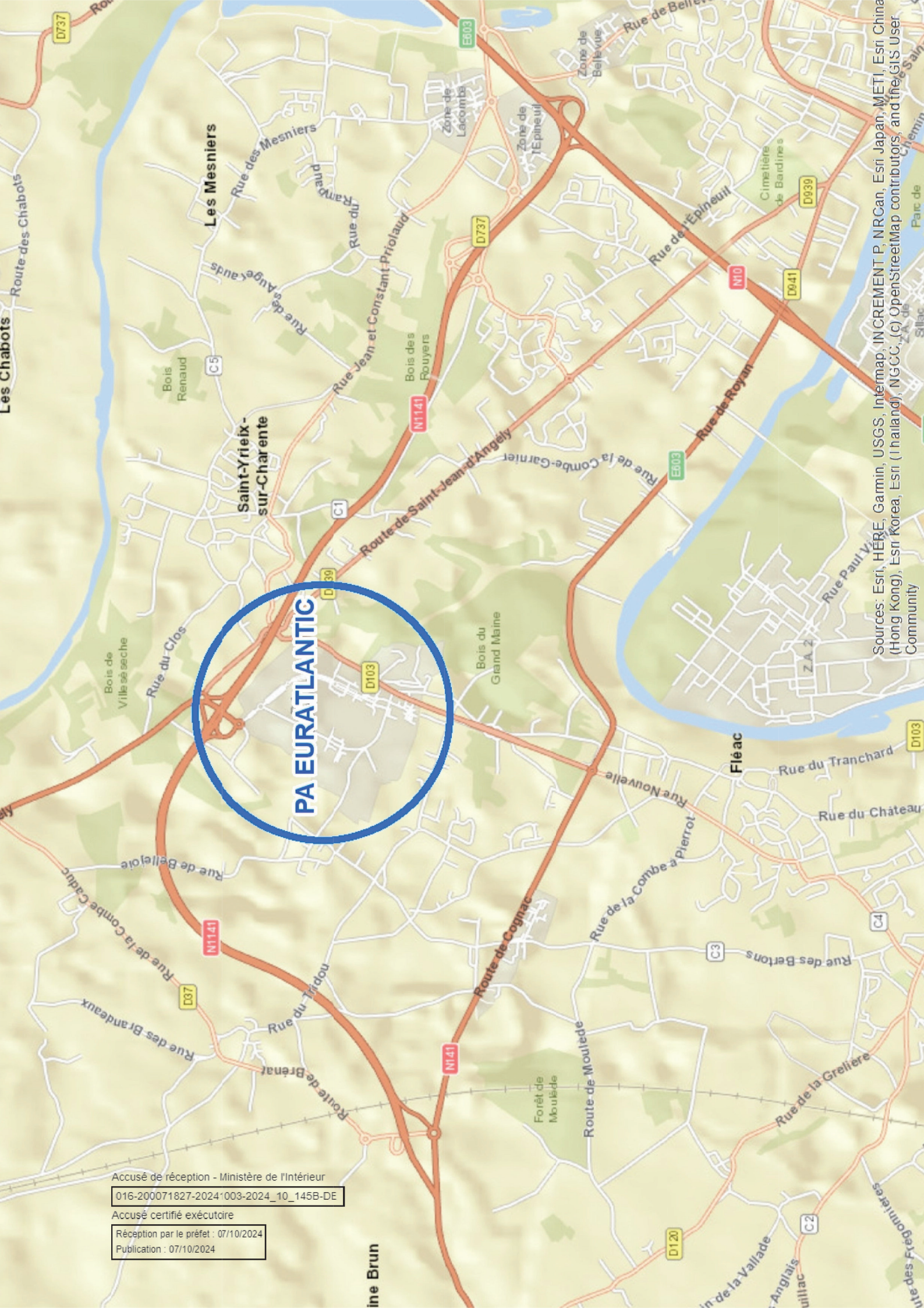
016-200071827-20241003-2024_10_145B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2024

Publication : 07/10/2024

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.



PA EURATLANTIC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-2024*003-2024_10_145B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2024

Publication : 07/10/2024

Sources: Esri, HERE, Garmin, USGS, Intermap, INCREMENT P, NRCan, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), Esri Korea, Esri (Ireland), NGCC, (c) OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

EURATLANTIC Tranche 3 (Fléac)

Lot n°4b

Parcelles ZC89, ZC90, ZC91, ZC92, ZC93

37448 m²

